

97^e

Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises

**Vendredi 9 juin 2023 à 19h00,
Salle de la Traversière, Maison de commune, Enges**

À 19h10, Patrice Godat (ci-après le président) ouvre la 97^e assemblée générale de la SAFCN. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

Vanessa Renfer	Présidente du Conseil communal de la Commune d'Enges et responsable de l'administration
Pierre Leu	Chef du service des communes et qui représente également le Conseil d'État, excusé
Pierre-Yves Benoit	Adjoint au chef du service des communes
Sylvie Gattolliat	Secrétaire au service des communes
Antonio La Sala	Représentant la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel

En plus du Conseil d'État, il excuse aussi l'absence du président de l'ACN, qui lui a demandé de saluer toutes les personnes présentes et de remercier les membres de leur engagement en faveur des collectivités locales. Est également excusé Jean-François Béranek, président de la faitière AF3CP, ainsi que Aude Tschantz, présidente de la société des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel et qui est également membre de la SAFCN.

Il tient à remercier chaleureusement les Autorités communales d'Enges de leur accueil, ainsi que Laura Richard, administratrice de cette commune, de sa contribution à l'organisation de cette assemblée.

Concernant les boissons lors du repas, le président rappelle que la pratique est identique avec celle des dernières années, à savoir que le vin, les boissons non alcoolisées et le café sont compris avec le prix du repas ; en revanche, les extras après le repas sont à la charge des consommateurs.

Il passe ensuite la parole à Vanessa Renfer pour le message de bienvenue des Autorités communales.

« Monsieur le Président du comité, Mesdames et Monsieur les membres du comité, Mesdames et Messieurs les administratrices, administrateurs, chancellières et chancelliers, collaboratrices et collaborateurs administratifs, Monsieur le chef du service des communes,

Au nom des Autorités de la Commune d'Enges, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre village à l'occasion de votre 97^e assemblée générale. J'espère que la bière était bonne.

Enges est le village des superlatifs. Des bons ou des mauvais, je vous laisse en juger : 2^e plus haut coefficient fiscal de Suisse (mais plus pour très longtemps on espère), le plus petit village de l'ancien



district de Neuchâtel, le plus petit en nombre d'habitants (270 habitants à fin 2022), par contre une surface quand même considérable en champs, en pâturages, en forêts et vous serez sans doute d'accord avec moi, une des plus belles vues de notre canton, même si je reconnais que depuis ici on ne voit pas grand-chose. Alors, je vous laisserai aller faire une petite balade digestive à l'extrémité sud de notre village et vous verrez qu'il y a des beaux paysages.

L'ancienne citadine que je suis, Lausannoise « born and bred » comme on dit, estime en tout cas être fort bien tombée ici, conquise par le charme de ce tout petit village. J'ai lu récemment un article qui parlait du quartier le plus densément peuplé de Suisse ; c'est à Genève, on a une densité de 29'000 habitants au km². Je ne sais plus quel quartier c'est à Genève. Ici à Enges, on a 28 habitants au km². On a de la place pour respirer.

Mais piloter un petit village comme le nôtre, cela n'a pourtant rien d'un long fleuve tranquille et mes chères Laura [Richard] et Camille [Crelier], qui sont présentes ici, seront sans aucun doute d'accord avec moi. C'est une chance immense de pouvoir s'impliquer, s'engager politiquement au sein de sa communauté, car à la satisfaction d'avoir accompli quelque chose, s'ajoutent une montagne de connaissances nouvelles et la chance de pouvoir rencontrer des personnes d'horizons très divers.

Une chance immense donc, mais aussi un sacré défi que de se lancer dans cette aventure. J'en veux pour preuve le travail que nous avons accompli, au mieux de nos compétences, afin de préparer le chantier qui va s'ouvrir d'ici lundi, au centre du village. Vous avez de la chance, car pour le moment, il n'y a rien. Vous arrivez dans une semaine et tout est ouvert. On va donc refaire toute la traversée de notre village, toute la chaussée, les arrêts de bus, toutes les infrastructures souterraines. Je peux vous dire qu'avec Laura et Camille, on en a appris des choses. Et pour ma part, partie de presque rien, les gabarits de chaussées, les normes LHand et les mises à terre des bâtiments, ça n'a bientôt plus de secrets pour moi. Alors que la plupart de nos dépenses sont décidées par des directives cantonales ou des syndicats intercommunaux, c'est vraiment plaisant de s'impliquer dans ces différents projets, où il nous reste encore une certaine marge de manœuvre.

Naturellement, nous ne serions pas grand-chose, nous conseillers, conseillères communales, sans vos compétences, vos savoirs et votre soutien. Je pense que je garderai toujours en mémoire ma toute première séance en tant que conseillère communale ; c'était il y a six ans, au sein de la conférence régionale des transports : l'un de mes homologues, qui était un ancien administrateur devenu conseiller communal, je ne le citerai pas, me racontait, pince-sans-rire, que non, l'administrateur n'est pas le 6^e conseiller communal. Non, c'est le premier.

Et c'est bien ce que je constate jour après jour, avec Laura et Camille toujours qui sont tout à la fois : notre mémoire collective, nos yeux, nos oreilles, dans un village comme Enges, je vous garantis que ça compte, et notre garde-fou. Ce sont aussi bien souvent elles qui ramassent en première ligne les mécontentements de nos habitants. Je ne suis pas certaine que cela figure vraiment dans leur cahier des charges. C'est donc avec un très grand plaisir que nous vous accueillons ici aujourd'hui et j'espère que cette escapade à la campagne vous aura fait du bien. J'imagine qu'un certain nombre d'entre vous viennent de la campagne aussi. Les bières étaient bonnes et c'est l'occasion pour nous, de vous témoigner notre gratitude à votre égard.

Le charme de nos petits villages, c'est aussi des conseillers communaux miliciens avec plein de casquettes, et c'est pourquoi je vais déjà laisser mon rôle de présidente et remettre mon rôle de paysanne, parce que les petits "piou-piou" que vous avez entendu à côté de la brasserie, ce sont les miens. Donc, je vais reprendre ce rôle parce que maintenant, je vais aller rentrer mes vaches.

Alors, je vous souhaite une très bonne soirée, une bonne assemblée, un bon repas, profitez bien et à une prochaine fois ! ».

1. Appel

Le contrôle de la liste de présences fait apparaître :

- 23 membres présents ;
- 45 membres excusés ;
- 24 absents.

Ordre du jour

Le président propose, au nom du comité, une modification de l'ordre du jour : en application des statuts, il convient d'élire deux membres à la Commission de recours, leur mandat étant d'une année.

Aussi, il est proposé d'ajouter un nouveau sous-point b) au point 6, sous-point qui sera intitulé « élections statutaires de deux membres à la Commission de recours ». Les trois autres élections devenant dès lors les sous-points c), d) et e).

Comme personne ne s'oppose à cette modification, l'ordre du jour est considéré comme adopté.

2. Procès-verbal de la 96^e assemblée générale du 17 juin 2022 au Cerneux-Péquignot

Comme le procès-verbal a été adressé avec la convocation, il n'en est pas donné lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à Caroline Gaspar pour sa rédaction.

3. Rapports

a) Rapport du président

« Presque une année s'est écoulée depuis notre assemblée générale du 17 juin 2022 au Cerneux-Péquignot.

Votre comité s'est réuni à dix reprises, trois fois en présentiel et sept fois en visioconférence. Même si ce mode de faire est moins convivial, c'est-à-dire par écrans interposés, il a le mérite de faire gagner beaucoup de temps en supprimant les déplacements, ce que les membres apprécient grandement.

Pendant ces dix séances, le comité a bien entendu liquidé les affaires courantes, par exemple en organisant l'assemblée générale de ce jour ou en élaborant les infolettres n° 3 et 4 qui vous ont été transmises en juillet, respectivement en décembre 2022. Pour mémoire, vous trouvez toutes les infolettres sur le site internet de notre société.

Le comité a également répondu à une consultation lancée par l'État, à savoir celle liée à la démarche de la digitalisation du canton. Si les prises de position du comité vous intéressent, l'information se trouve à l'adresse : www.safcn.ch.

Comme pour toute année, il y a du positif mais aussi du négatif... Les mauvaises nouvelles d'abord : des démissions sont à déplorer au comité, à savoir Caroline Gaspar et Daniel Schwaar. Dans les deux cas, leur activité à la Commune de Val-de-Travers et à la Ville de La Chaux-de-Fonds a pris fin et ils n'ont pas débuté une activité au sein d'une commune neuchâteloise. Leur engagement a été remercié par la remise d'un cadeau tenant compte du temps exercé au comité.

Autre mauvaise nouvelle, la diminution des membres de notre société pour la deuxième année consécutive. Parmi les départs, à notre connaissance, nous devons regretter les décès de Claude Gerster et de Léon Tardin. Je vous invite à respecter un instant de silence en leur mémoire.

En ce qui concerne les points positifs, je me dois de relever la tenue des Échos de la SAFCN le 29 septembre 2022. Cela fait longtemps que le comité vous en parle, mais ils sont enfin devenus réalité l'année dernière. Christian Flückiger est venu parler de protection des données et de transparence, et il a su captiver les différents participants. Au vu du nombre de questions posées, nul doute que les personnes présentes étaient fort intéressées.

L'année dernière, je vous parlais d'une possible adhésion à la Commission romande de politique locale – l'acronyme est "CROPOL" – en partenariat avec l'Association des communes neuchâteloises. C'est aujourd'hui chose faite. Au final, ce n'est pas la SAFCN qui sera autour de la table, mais bien l'ACN ; cela n'a toutefois pas d'importance selon le comité, car le but était que les communes neuchâteloises soient représentées dans cette commission, ce qui est le cas désormais.

Autre point positif : le démarrage des travaux en vue de marquer les 100 ans de notre société. Sarah Staub s'est annoncée pour proposer un programme et l'organiser en 2026, et elle a déjà constitué un groupe de travail pour l'épauler dans sa tâche. Que toutes ces personnes soient ici vivement remerciées. Je me réjouis de pouvoir vous en dire plus dans les mois à venir.

Enfin, dernier sujet d'importance, le mobbing. Vous vous rappelez certainement que je vous disais l'année passée avoir reçu un appel téléphonique pour savoir ce que notre société offrait comme solution, car cette personne subissait du harcèlement sur son lieu de travail. Sur le moment, je n'en avais malheureusement aucune. Or, lors de sa dernière séance, le comité de notre association faitière a validé un partenariat avec un institut basé à La Chaux-de-Fonds, celui-ci ayant la teneur suivante : [je cite]

Notre association accepte de collaborer avec votre institut dans le cadre d'un soutien à nos membres pour une démarche dans des situations de conflit de travail et autres. Cette prestation sera prioritairement destinée aux membres ne bénéficiant pas de soutien existant auprès de leur employeur. Cette collaboration se limitera à prendre en charge jusqu'à deux séances de suivi. [fin de citation]

Concernant les représentations, votre serviteur a été invité à l'assemblée générale de la Société des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel ainsi qu'à celle de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel et c'est avec grand plaisir qu'il a participé aux deux séances. Sinon, je participe régulièrement au comité de l'AF3CP, en binôme avec Clovis Fahrni, et je représente la société à FR2C avec Evelyne Zehr.

Pour l'année à venir, la recherche de nouveaux membres est encore et toujours d'actualité. La baisse des effectifs, comme indiqué précédemment, prouve que c'est un thème qui doit être constamment au cœur de nos priorités. Je répète comme chaque année que vous êtes, vous ici présents, les meilleurs ambassadeurs de notre société et que le bouche à oreilles reste l'un des meilleurs outils pour recruter de nouveaux membres. Avec la conclusion du partenariat de notre faitière avec un institut concernant le mobbing, voici une raison supplémentaire d'adhérer à notre société !

Pour motiver de nouveaux membres, votre comité compte énormément sur la poursuite des Échos. L'édition n° 2 est déjà fixée. Si vous ne l'avez pas encore fait, réservez dans votre agenda la date du 28 septembre 2023 à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin. Le déroulé reste identique à l'édition précédente : début à 16h00 avec un exposé pendant 40 minutes environ. Du temps est ensuite à disposition pour permettre de poser des questions. Puis, un apéritif amélioré est prévu afin de terminer cette rencontre de manière sympathique et de pouvoir encore questionner notre hôte si besoin.

Après les inondations au Val-de-Ruz, à Enges et à Cressier, une pandémie ainsi qu'un conflit armé proche de La Suisse, personne n'osera affirmer que la gestion de crise n'est pas au cœur de notre

activité. C'est le thème choisi par le comité et c'est Thierry Michel, chef du service de la sécurité civile et militaire, qui nous fera l'honneur de sa présence.

Les autres travaux qui nous attendent dans les mois à venir sont l'envoi de l'infolettre n° 5, la poursuite du traitement des archives ainsi que la réflexion concernant le lieu des prochaines assemblées générales, même si celui de l'édition 2024 est déjà décidé.

Je ne peux pas terminer ce rapport sans adresser mes chaleureux remerciements à tous les membres du comité (actifs et démissionnaires) qui m'appuient dans la bonne marche de notre société. Mes remerciements vont également aux membres qui font partie de groupes de travail ou autres associations liées à notre tâche ainsi qu'à tous nos sociétaires qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement de nos administrations. »

b) Rapport du caissier, y compris la vérification des comptes

En ce qui concerne le rapport du caissier, le président annonce que le comité innove cette année, l'idée étant de raccourcir quelque peu la durée de la partie statutaire. Ainsi, avec la convocation, les sociétaires ont reçu les comptes 2022 accompagnés du rapport du caissier et de celui des vérificateurs de comptes.

Il précise qu'ils ont été vérifiés par Cyril Humbert-Droz, de la Commune des Planchettes, et Diane Tripet, qui est membre honoraire non actif.

Il remercie ces derniers de leur dévouement à cette tâche de contrôle, ainsi qu'à Damien Schaer (caissier) de son précieux travail.

4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs de comptes

Le président ouvre la discussion sur les trois rapports qui ont été présentés, à savoir le sien, celui du caissier et celui des vérificateurs de comptes.

Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

5. Mutations/admissions

Admissions

- La Chaux-de-Fonds : Floriane Mamie et Sarah Steinweg Clark ;
- Milvignes : Karine Brasey ;
- Neuchâtel : Daniel Veuve ;
- Val-de-Ruz : Laurence Hautefeuille et Marion Sandoz.

Le président relève, même si ce n'est pas une admission, qu'Anne-Lise Jaquet – heureuse retraitée depuis peu – a décidé de rester membre de la SAFCN en tant que membre libre. Il dit se réjouir de cette décision.

Démissions

- La Chaux-de-Fonds : Daniel Schwaar ;
- La Grande Béroche : Amélie Amstutz, Jean-Pierre Charmillot, Emanuel Schweizer et Isabelle Vuilleumier ;
- Neuchâtel : Alex Valladares ;
- Val-de-Ruz : Clarence Gabus et Christelle Theynet ;
- Val-de-Travers : Caroline Gaspar.

Décès

- Claude Gerster et Léon Tardin.

Un membre honoraire non actif a également présenté sa démission ; il s'agit de Corinne Guyot.

Selon la pratique mise en place depuis deux années, le comité demande systématiquement aux personnes les raisons de leur démission. Pour cette année, la cessation d'activités pour un autre emploi figure comme motif n° 1 à une écrasante majorité.

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la société se présente comme suit :

92 membres, dont :

- 68** membres actifs
- 5** membres honoraires actifs
- 13** membres honoraires non actifs
- 6** membres libres

6. Élections statutaires :

a) du comité

Le président s'exprime ainsi : « *Comme vous l'avez entendu dans mon rapport ainsi qu'au point « Mutations/admissions », deux membres du comité ont présenté leur démission. En général, c'est à ce moment-là que toutes les têtes se baissent, pour éviter d'être désigné volontaire en vue de leur remplacement.*

J'ai toutefois une bonne nouvelle : les deux postes vont pouvoir être repourvus. Tout d'abord, Vincent Schneider, qui travaille à la Ville de La Chaux-de-Fonds, a manifesté de l'intérêt pour rejoindre le comité. De plus, la chancellerie de Val-de-Travers souhaite que sa commune soit toujours représentée au comité et annoncera prochainement le nom de la personne désignée. En effet, une réorganisation est actuellement en cours au sein de cette chancellerie et l'équipe sera complète à partir du 3 juillet 2023 ; c'est à partir de cette date que des décisions seront prises.

Pour les autres postes du comité, les personnes actuellement en fonction se présentent pour un nouveau mandat. Il s'agit de votre serviteur, en tant que président, ainsi que Damien Schaer, Maria Vivone Beausire, Laura Richard et Valérie Matile.

Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous demande d'élire ce comité, y compris le représentant de Val-de-Travers. De cette façon, le comité pourra fonctionner avec l'entier des sièges repourvus. »

Le comité est élu à l'unanimité et par acclamation.

b) de deux membres à la Commission de recours

Selon l'article 15 des statuts, la Commission de recours est composée de la présidence de la société ainsi que de deux membres.

Sont élus par acclamation Raymond Huguenin et Christian Reber.

c) de deux membres et d'une ou un suppléant pour la vérification des comptes

Le président rappelle que pour assurer une continuité dans la révision des comptes, il a été mis en place depuis quelques exercices un système de rocade qui permet une transition harmonieuse d'une année à l'autre. Ainsi, le réviseur n° 1 de l'année précédente cède sa place au réviseur n° 2. Celle du réviseur n° 2 est reprise par le suppléant. Ne reste dès lors qu'à trouver un suppléant pour la révision des comptes à venir. Ceci est bien évidemment valable pour autant que ces personnes ne démissionnent pas de la société, ce qui est le cas cette année.

Il relève que si l'on respecte cette manière de faire, Cyril Humbert-Droz est libéré de cette tâche vu qu'il a déjà fonctionné deux années de suite. Alex Valladares (Ville de Neuchâtel) aurait dû être alors réviseur n° 1, alors que Diane Tripet (membre honoraire non actif) aurait pris la place de réviseur n° 2. Étant donné qu'Alex Valladares a quitté la société, il faut alors deux volontaires pour occuper la fonction de réviseur n° 2, respectivement celle de suppléant, sachant que cette dernière personne sera réviseur les deux années suivantes.

Christelle Petermann s'annonce comme réviseuse n° 2 et Monique Brandt comme réviseuse suppléante. Elles sont chaleureusement remerciées.

Dans ce chapitre « Élections statutaires », le président précise qu'il n'y a aucune nomination pour 25 ans de société cette année, il ne s'agit pas d'un oubli.

d) d'un président d'honneur

Le président introduit ainsi le propos : *« Pour commencer, qui d'autre que Claude Gerster le comité pouvait présenter comme premier président d'honneur de notre société ? En effet, je rappelle que cette distinction n'est valable que depuis peu, soit depuis la dernière révision de nos statuts, avant seule la nomination de membre d'honneur était possible.*

Claude Gerster a été nommé administrateur de la Commune de Rochefort dès le 1^{er} avril 1972. 28 jours plus tard, il adressait un courrier au président de l'époque de notre société, M. Richard Jornod, pour demander son admission auprès de la SAFCN. L'assemblée générale a ratifié son admission lors de la séance du 27 mai 1972. Claude Gerster aura été membre de notre société jusqu'à son décès, soit pendant plus de 50 ans.

Claude Gerster s'est énormément investi pour la SAFCN. Il m'est impossible de rapporter ici tous les travaux menés, toutes les consultations traitées, toutes les séances de travail, mais je me dois de relever qu'il a été président de notre société pendant six ans, soit depuis l'assemblée générale du 12 mai 1995 jusqu'à celle du 4 mai 2001. Et c'est sous sa présidence qu'une collaboration s'est mise en place avec les associations professionnelles des cantons de Fribourg, Berne francophone et Jura, pour l'amélioration de la formation professionnelle. Cette collaboration a permis d'aboutir à la formation de cadres en administration communale, celle qu'on appelle FR2C aujourd'hui, avec les premiers diplômés en 2006. »

À l'unanimité, Claude Gerster est nommé président d'honneur de la SAFCN.

e) d'un membre d'honneur

Le président mentionne que, selon les statuts, des sociétaires peuvent être nommés membres d'honneur pour avoir rendu d'éminents services à la société.

Il dit que le comité propose de décerner ce titre à Anne-Lise Monard. Il rappelle que son admission a été ratifiée par l'assemblée générale le 7 mai 1999. C'est lors de la séance du 11 mai 2007 qu'elle est élue au comité. Elle s'impliquera au comité jusqu'à sa retraite, sa démission du comité devenant effective lors de la séance du 10 mai 2019, ce qui signifie 12 ans d'engagement pour la SAFCN.

À l'unanimité, Anne-Lise Monard est nommée en tant que membre d'honneur de la société.

7. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

Évelyne Zehr donne lecture du rapport annuel concernant la Formation romande des cadres communaux :

« Depuis le 22 juin 2022, date de la dernière assemblée générale de notre société, vos deux représentants au sein de la Formation romande des cadres communaux (Patrice Godat et moi-même) avons siégé à cinq reprises, trois fois en présentiel et deux fois en visioconférence.

Ce fut l'occasion de traiter des missions fondamentales poursuivies par la FR2C, c'est-à-dire :

- la mise sur pied du calendrier de la formation ;*
- l'organisation des examens des différents modules, avec parfois l'organisation de répétitions de modules ;*
- la procédure de publication et de validation des examens ;*
- la validation des résultats des examens ;*
- les mesures correctrices à apporter à la suite des évaluations, par les participants aux modules, des matières traitées et des intervenants.*

Pour rappel, jusqu'à présent, la formation aboutissant au diplôme de cadre en administration communale était composée de quatre modules :

- module 1 : organisation, gestion et communication ;
- module 2 : droit public et droit privé ;
- modules 3 A et 3 B, domaines administratifs, avec un tronc commun et deux spécialisations à choix : l'une liée à l'aménagement du territoire, l'autre au contrôle des habitants (ce dernier donnant droit, en cas de réussite, à un certificat de spécialiste en office de la population) ;
- module 4 : finances publiques.

Ces quatre modules achevés avec succès, un 5^e (connaissance du système politique) permettait l'admission aux examens du Brevet fédéral de spécialiste en administration publique.

En plus des tâches habituelles précisées ci-avant, le comité s'est attelé durant cette dernière année à la révision de ce concept de formation par l'intégration, dans les modules 1 à 4, de toutes les matières traitées dans le module 5. Ceci aura pour corollaire l'élargissement des horaires de cours du samedi (auparavant qui se déroulait seulement le matin, dorénavant également l'après-midi), mais l'avantage de proposer une formation complète sur deux ans au lieu de 2 ¾. Un coaching d'une quinzaine d'heures est prévu en sus pour les étudiants inscrits aux examens du brevet. Ce nouveau concept a été validé par le comité et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, avec le début du module 1.

Des solutions adaptées seront trouvées pour les participants inscrits aux modules actuels sous l'ancienne formule.

D'autres éléments ont occupé le comité, notamment :

- la révision des modules 3 A et 3 B, avec un module 3 unique dans lequel l'aménagement du territoire serait mis en exergue. Le certificat de spécialiste en office de la population, délivré à la réussite de l'examen du module 3 B, disparaîtrait ainsi de la formation proposée ;
- l'adaptation continue du contenu des modules, comme par exemple, l'introduction d'un examen à blanc à la fin de chaque module à la place d'une révision, sur demande des participants, ou l'introduction du thème de la « numérisation » dans un module.

La participation des neuchâteloises et neuchâtelois à cette formation, pourtant largement reconnue, est toujours fort modeste, nous le répétons et le regrettons d'année en année.

N'oubliez pas que chaque module peut être suivi indépendamment de la formation complète. Qui sait ? Peut-être que l'inscription à un premier module – quel qu'il soit – vous donnera l'envie d'en suivre d'autres ?

Dans tous les cas, n'hésitez pas à en parler autour de vous, Patrice Godat et moi-même restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire en cas d'intérêt. »

Le président remercie Évelyne Zehr de son rapport.

8. Fixation des cotisations 2023

Pour l'année 2023, le comité propose de maintenir les cotisations au même régime que les dernières années, à savoir :

- CHF 50 pour les membres actifs ou honoraire actif et non actif ;
- CHF 10 pour les membres libres ;
- CHF 20 pour les membre soutien.

Ces montants sont approuvés à l'unanimité.

9. Lieu et date de l'assemblée générale en 2024

Le président annonce que la prochaine assemblée générale se déroulera le 7 juin 2024 à Rochefort.

10. Divers

Raymond Huguenin demande la parole : *« J'ai entendu que le module 3 B qui amenait à une certification si le module était suivi dans le domaine de la population allait disparaître. Est-ce qu'il est remplacé par autre chose ou est-ce les cours de l'association suisse des préposés au contrôle des habitants remplace cette formation ? J'aimerais en savoir un petit peu plus. »*

Évelyne Zehr répond : *« Effectivement, c'est le cours qui est organisé par l'association suisse des préposés au contrôle des habitants qui va remplacer cette formation. On s'est vraiment rendu compte, sur la base des retours des participants, que l'aménagement du territoire c'est quelque chose d'important pour un diplôme de cadre en administration communale et ils ont vraiment souhaité avoir plus de matière. De manière générale, les personnes qui prenaient ce cours de contrôle des habitants trouvaient que la matière n'était pas assez poussée parce qu'on donnait aussi des heures pour l'aménagement du territoire. Ils étaient principalement intéressés par le contrôle des habitants, donc trouvaient un peu inutile l'aménagement du territoire. Alors que ceux qui prenaient l'aménagement du territoire trouvaient que ce n'était pas assez poussé. Au final, de manière générale et je crois assez consensuel, on a décidé de privilégier cette option. On abandonne ce diplôme et on laisse ça aux spécialistes en la matière qui proposent une formation plus poussée que la nôtre. »*

Raymond Huguenin questionne : *« Mais qui pour le moment n'est pas "certifiable" ? »*. Évelyne Zehr complète par : *« Et qui ne le sera peut-être jamais. »*

➤ Message des Autorités cantonales

Le président indique que l'ordre du jour prévoyait le message de l'ACN, mais comme ses représentants sont excusés, il passe la parole à Pierre Leu pour le message des Autorités cantonales.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du comité, chers administrateurs, chères administratrices, chers fonctionnaires communaux,

Mme Renfer auparavant vous a rendu un bel hommage en disant que finalement l'administrateur, l'administratrice communale ce n'était pas le 6^e conseiller communal, mais le premier.

Je crois que c'est une belle marque de reconnaissance du rôle éminent qu'est le vôtre dans le fonctionnement des communes et j'ai ici l'habitude de dire, il faut insister sur le rôle de premier pilier

de l'ordre institutionnel suisse que représentent les communes et certains ont peut-être tort de l'en oublier ou de ne pas mesurer, avec toute l'ampleur que ce rôle mérite.

Parce que la commune, premier pilier de l'action publique, est non seulement, je ne vais pas insister ici, mais toutes les prestations délivrées à la population dans des domaines essentiels, je ne vais pas tous les citer, des domaines cardinaux comme la distribution de l'eau, l'assainissement des eaux usées, l'instruction publique, à côté de tous les autres. Mais c'est également vous communes qui aurez un rôle à remplir et des défis importants à relever, je parle ici dans le contexte très heurté que nous connaissons avec le retour de la guerre sur le continent européen, des défis colossaux qui s'appellent, j'en citerai quelques-uns, la transition énergétique, le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, le défi démographique avec le vieillissement accéléré de la population particulièrement dans notre canton, le défi de répondre à la demande de l'accueil extra-familial qui est finalement la concrétisation du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et bien entendu de manière cardinale et toujours permanent le vivre ensemble. Vous œuvrez quand même à ce qu'on puisse vivre ensemble le mieux possible.

Mme Renfer a parlé avant d'être l'oreille, d'être les yeux un petit peu de la collectivité. Donc ces défis-là, bien entendu, des décisions seront prises, à différents échelons, mais nous ne pourrons pas les relever sans vous et sans l'échelon communal. On ne luttera pas contre les îlots de chaleurs par des décisions au niveau fédéral. C'est bien dans la concrétisation, dans le terrain chez vous, ici, que vous allez pouvoir le faire. On ne va pas lutter contre l'artificialisation des sols sans prendre des décisions au niveau des communes. Vous avez la maîtrise des plans d'aménagement. C'est bien là qu'on commence à lutter contre l'artificialisation des sols. On dit qu'on perdait en Suisse presque 1 m² par seconde de terre qui part à l'urbanisation. Donc, ces défis-là, ce n'est pas uniquement des gens à Berne ou je ne sais pas où, ou au Château, ou des grands managers qui vont les résoudre, c'est bien vous ici qui aurez ce rôle. On ne pourra pas finalement relever ces défis sans votre rôle.

Maintenant, il convient de relever ces défis dans un environnement financier qui est quand même contraint. M. Benoît, mon adjoint au service des communes, a procédé à une étude, une espèce d'audit des finances communales pour faire un certain bilan à l'attention du Département et il en est quand même résulté que globalement les communes neuchâteloises, vous me passez l'expressions, « ce n'est pas terrible ». Si on ouvre les yeux, par rapport à l'échelon national, en comparaison intercommunales, les communes neuchâteloises occupent les derniers rangs dans les indicateurs financiers. On constate qu'on a très souvent, dans beaucoup de communes, des comptes de résultat qui ne sont pas, des comptes de résultat au niveau opérationnels, qui ne sont pas équilibrés. On a un endettement qui souvent, c'est la conséquence directe, est très élevé. C'est une des contraintes qui vous pèse, bien entendu, la contrainte financière est toujours là, mais il y a d'autres contraintes. Et j'ai envie de dire, pour pouvoir relever ces défis, vous aurez besoin d'outils les plus adéquats possibles.

C'est dans ce cadre-là qu'on laisse pour une fois tomber un peu l'aspect financier. Vous savez que nous sommes sur le point d'engager une révision de la loi sur les communes. Et avant d'engager une révision formelle sur le plan juridique de la loi, nous allons organiser un atelier mardi 20 juin 2023 à Neuchâtel et vous êtes, j'espère que vous l'avez vu, cordialement invités avec vos élus de l'Exécutif et également vous aussi comme premiers conseillers communaux. Vous êtes typiquement dedans. Pour réfléchir ensemble finalement aux défis, à vos besoins, que vous rencontrez dans le fonctionnement des communes, qui devraient pouvoir irriguer les travaux de révision de cette loi que nous allons mener à terme d'ici la fin de la législature cantonale en 2025.

Je vais m'arrêter ici, mais je vous rappelle encore, pour ceux qui ne l'auraient pas fait très concrètement : il y a toujours la possibilité de vous inscrire pour cet atelier qui se fera de manière très libre. Il ne s'agit pas de venir, il y a un questionnaire qui a été rempli, mais vous pouvez venir de manière

très libre avec l'expression de vos défis, de vos besoins, ce que vous rencontrez et comment vous pouvez voir certains points que nous pourrions modifier, que la loi doit modifier. Je rappelle que cette loi a 60 ans maintenant, elle est plus tout à fait adaptée à l'ensemble des changements que vous avez vécus, professionnalisation de beaucoup d'exécutifs, également dans vos fonctions puisqu'on a des communes plus grandes, des fusions, avec des spécialisations, etc. Est-ce que tout ceci est encore au goût du jour ? Il faudra pouvoir traduire ceci dans une modification de loi.

Je vous remercie et je vous souhaite une très bonne soirée. Malheureusement, je ne pourrai pas rester pour le dîner, bien que j'adore et que je vous le recommande parce que l'hôtel du Chasseur, c'est une très bonne table ici à Enges. Vraiment je le regrette, mais comme je fais un jeûne intermittent, malheureusement je ne vais pas pousser le supplice à vous regarder manger. »

Le président remercie Pierre Leu de son message. Il remercie aussi toutes les personnes présentes de leur attention et de leur participation. Il remercie également la Commune d'Enges de son accueil, d'avoir mis gracieusement la salle à disposition et de l'apéritif offert.

Il lève la séance à 19h54.

La rédactrice, Valérie Matile